

Flag football collégial

Conférence Sud-Ouest

Règlements de ligue 2021-2022

(Officiel)

mise à jour le : 24 août, 2021

ARTICLE 1 LES RÈGLES DE JEU

Les règles de jeu en vigueur seront celles de la commission de flag-football du Québec, édition la plus récente, sauf pour les articles suivants :

1.1 Le ballon

Féminin

Il est fortement recommandé d'utiliser le ballon officiel du Réseau du Sport Étudiant du Québec : Filles Baden : SE-FX 500Y ou SE-FX 500 JR.
Sinon, un ballon de grosseur : Fille : 07 (Y) ou 06 (JR)

Masculin

Il est recommandé d'utiliser un ballon de format de la ligue canadienne de Football (Wilson F-2000) ou un ballon de grosseur équivalente.

1.2 Durée de la partie et les temps d'arrêt (temps mort)

La partie se déroulera en quatre (4) périodes de vingt (20) minutes chacune, soit quatre-vingts (80) minutes au total.

Une équipe qui dispute une seconde partie consécutive bénéficiera d'une pause de quinze (15) minutes entre celles-ci.

En cas de partie arrêtée avant la fin du temps réglementaire, pour cause de force majeure, la procédure suivante sera appliquée :

- Si la partie est arrêtée avant la fin du 2^e quart, alors la partie devra être rejouée au complet ;

- Si la partie est arrêtée entre la mi-temps et la fin du 3^e quart, alors la 2^e demie devra être rejouée en conservant les points cumulés lors de la première demie ;

- Si la partie est arrêtée après la fin du 3^e quart, alors le pointage au moment de l'interruption de la partie sera considéré comme le résultat officiel de la partie.

- Chaque équipe a droit à deux (2) temps mort, de soixante (60) secondes par demie.

L'arbitre signalera qu'il reste dix (10) secondes au temps mort. Après le temps mort, tous les joueurs à l'attaque doivent retourner dans le caucus. Une infraction à cette règle fait l'objet d'une pénalité pour procédure illégale (cinq (5) verges, options). Seul un arbitre peut accorder un temps d'arrêt. Le temps d'arrêt peut être demandé par n'importe quel joueur sur le terrain ou par les entraîneurs, mais uniquement lorsque le ballon est mort.

1.3 Prolongation en éliminatoires

1.3.1 Période de repos de cinq (5) minutes à la fin du quatrième quart.

1.3.2 Après tirage au sort, chaque équipe aura droit en alternance à trois (3) tentatives de converti d'un (1) ou deux (2) points.

1.3.3 Si la marque reste à égalité à la fin des trois (3) tentatives de converti, il y aura une période de repos de deux (2) minutes.

1.3.4 Après tirage au sort, chaque équipe aura droit à une (1) tentative de converti de un (1) ou deux (2) points.

1.3.5 Si la marque reste à égalité, on répète le point 4 jusqu'à ce que l'égalité soit brisée et qu'une équipe soit déclarée gagnante.

1.4 Équipement

1.4.1 Tout joueur doit obligatoirement porter un protecteur buccal.

1.4.2 L'équipe à domicile portera l'uniforme foncé et l'équipe visiteuse portera l'uniforme pâle.

1.4.3 Si les deux (2) équipes ont des uniformes foncés, et que les couleurs ne portent pas à confusion, les équipes pourront garder ces uniformes. Si une équipe n'a pas la bonne couleur de chandail (pâle-visiteur / foncé-receveur), cette équipe devra porter un dossard. De plus, elle devra elle-même fournir les dossards.

ARTICLE 2 EXPULSION

2.1 Tout joueur expulsé d'une rencontre sera automatiquement suspendu pour la joute suivante.

2.2 Tout joueur qui mérite deux (2) expulsions au cours de la saison, incluant les éliminatoires, sera sujet à la sanction suivante : Suspension allant jusqu'à l'expulsion de la ligue pour le reste de la saison.

2.3 Tout cas de ce genre devra être porté à l'attention du commissaire le lendemain du match pour que ce dernier puisse prendre les mesures nécessaires.

ARTICLE 3 LES OFFICIELS

- 3.1 Les arbitres seront présents sur le terrain de jeu, trente (30) minutes avant le début de chaque partie, tel qu'indiqué au calendrier officiel. C'est à ce moment que les capitaines et l'entraîneur-chef des deux (2) équipes doivent rencontrer l'arbitre en chef pour réviser les règlements particuliers des terrains, choisir les ballons, faire le choix des zones et de l'équipe qui fera le botté d'ouverture.
- 3.2 Lors des parties, trois (3) arbitres seront en fonction.
- 3.3 Avec un minimum d'un (1) officiel présent, toute partie devra se jouer.

ARTICLE 4 LE PERSONNEL D'ÉQUIPE

- 4.1 Le personnel qui accompagne une équipe au banc des joueurs sera composé d'un maximum de cinq (5) personnes.
- 4.2 Les membres d'une équipe (entraîneurs, joueurs et tous les accompagnateurs) devront demeurer dans la zone réservée de la ligne de 50 verges à celle de 25 verges.
- 4.3 Aucun système de communication n'est permis. Par exemple, les dispositifs suivants sont considérés comme un système de communication : oreillette, cellulaire, «Wrist band» électronique. Tout système vidéo doit être exclusivement utilisé avant ou après la partie.

ARTICLE 5 DEVOIRS DE L'ÉQUIPE QUI REÇOIT

- 5.1 Elle devra allouer trente (30) minutes d'échauffement avant les parties.
- 5.2 Elle devra s'assurer que le terrain respecte les normes du **règlement de sécurité de la fédération** au niveau des dimensions du terrain : **(modifié 08-21)**
 - Largeur du terrain : minimum 50 verges (idéalement 65 verges)
 - Longueur de la surface de jeu (excluant les zones de buts) : minimum 90 verges (idéalement 110 verges)
 - Longueur des zones de buts : minimum 10 verges (idéalement 20 verges).
- 5.3 Elle devra voir à ce que le terrain soit sécuritaire en tout point et s'assurer d'avoir une distance de 5 verges entre les lignes de côté et tout obstacle autour du terrain. Elle devra également s'assurer que les poteaux des buts (soccer ou football) soient convenablement rembourrés avec une protection matelassée pour poteau (épaisseur de la mousse : quatre (4) pouces minimum ou protection matelassée spécifique pour poteaux de football).
- 5.4 Elle verra à ce que le terrain est clairement identifié (idéalement ligné à la peinture ou à la poussière de marbre) toutes les 10 verges, sinon avec des points de repère visibles aux 5 - 10 - centre - 35 - 45 et 50 verges.

- 5.5 Elle devra fournir l'équipement nécessaire à la bonne conduite du jeu, soit : bancs des joueurs (pour vingt (20) joueurs), tables et chaises pour officiels mineurs et appui-ballon pour le botté d'envoi.
- 5.6 Si un tableau indicateur est disponible et fonctionnel au terrain, il est fortement recommandé de l'utiliser. (Adopté 05-19)
- Il est obligatoire de fournir un tableau indicateur (chronomètre visible aux équipes) pour le championnat régional. (Adopté 05-19)
- 5.7 Elle doit fournir un (1) marqueur (le marqueur devrait être situé entre les bancs des équipes).
- 5.8 Elle doit remettre au marqueur, avant le début du match, l'alignement complet de ses joueurs.

ARTICLE 6 DEVOIR DE L'ÉQUIPE QUI VISITE

Elle doit remettre au marqueur, avant le début du match, l'alignement complet de ses joueurs.

ARTICLE 7 FORMULE DE COMPÉTITION

7.1 Ligue féminine (Modifié 08-21)

7.1.1 Équipes inscrites

Exceptionnellement, pour la saison 2021-2022, les équipes seront regroupées en sections géographiques.

SECTION Mtl-Laval 1	SECTION Mtl-Laval 2	SECTION Laur-Lan-Out	SECTION Montérégie	SECTION Mauricie-CQ
Ahuntsic	Bois-de-Boulogne	Joliette 1	Champlain St-Lambert	Drummondville
André-Grasset	Gérald-Godin	Joliette 2	Édouard-Montpetit	Laflèche
Jean-de-Brébeuf	Marianopolis	L'Assomption	Granby	Shawinigan
John Abbott	Marie-Victorin	Lionel-Groulx	Saint-Hyacinthe	Trois-Rivières
Maisonneuve	Montmorency 2	Outaouais	Saint-Jean-sur-Richelieu	-
Montmorency 1	Rosemont	Terrebonne	Valleyfield	-
Saint-Laurent	Sainte-Anne	-	-	-
Vanier	Vieux-Montréal 2	-	-	-
Vieux-Montréal 1	-	-	-	-

7.1.2 Saison régulière

Section Mtl-Laval 1 : Simple rotation et deux (2) parties au hasard = dix (10) parties par équipe

Section Mtl – Laval 2 : Simple rotation et deux (2) parties au hasard = neuf (9) parties par équipe

Section Laur-Lan-Out : Double rotation = dix (10) parties par équipe

Section Montérégie : Double rotation = dix (10) parties par équipe

Section Mauricie-CQ : Triple rotation = neuf (9) parties par équipe

7.1.3 Éliminatoires – Mtl-Laval 1

Section Mtl-Laval 1 - Championnat régional 2021					
No	Date	Heure	Visiteur	Receveur	Endroit
DF 1	23 ou 24 oct	ADT	4 ^e rang	1 ^{er} rang	Domicile du 1 ^{er} rang
DF 2	23 ou 24 oct	ADT	3 ^e rang	2 ^e rang	Domicile du 2 ^e rang
Finale	31 oct	ADT	Gagnants DF	Gagnants DF	Domicile du mieux semé

7.1.4 Éliminatoires – Mtl-Laval 2

Section Mtl-Laval 2 - Championnat régional 2021					
No	Date	Heure	Visiteur	Receveur	Endroit
DF 1*	4 nov	20h	4 ^e rang	1 ^{er} rang	Sainte-Anne
DF 2*	5 nov	20h	3 ^e rang	2 ^e rang	Montmorency
Finale	7 nov	ADT	Gagnants DF	Gagnants DF	Montmorency

* Les membres se réservent le droit de modifier le lieux de la rencontre selon les équipes impliquées

7.1.5 Éliminatoires – Laur-Lan-Out

Section Laur-Lan-Out- Championnat régional 2021					
No	Date	Heure	Visiteur	Receveur	Endroit
Finale	7 nov	ADT	2 ^e rang	1 ^{er} rang	Domicile du 1 ^{er} rang

7.1.6 Éliminatoires – Montérégie

Section Montérégie - Championnat régional 2021					
No	Date	Heure	Visiteur	Receveur	Endroit
Finale	7 nov	ADT	2 ^e rang	1 ^{er} rang	Domicile du 1 ^{er} rang

7.1.7 Éliminatoires – Mauricie-CQ

Section Mauricie-CQ - Championnat régional 2021					
No	Date	Heure	Visiteur	Receveur	Endroit
Finale Bronze	31 oct	11h15	4 ^e rang	3 ^e rang	Domicile du 1 ^{er} rang
Finale Or	31 oct	13h	2 ^e rang	1 ^{er} rang	Domicile du 1 ^{er} rang

7.2 Ligue masculine (Modifié 08-21)

7.2.1 Équipes inscrites

Exceptionnellement, pour la saison 2021-2022, les équipes seront regroupées en sections géographiques.

SECTION Mtl	SECTION Lan-Montérégie
André-Grasset	Granby
Gérald-Godin	Joliette
Maisonneuve	L'Assomption
Marie-Victorin	Terrebonne
Sainte-Anne	-
Saint-Laurent	-

7.2.2 Saison régulière

Section Mtl : Double rotation = dix (10) parties par équipe

Section Lan-Montérégie : Triple rotation = neuf (9) parties par équipe

7.2.3 Éliminatoires

Section Mtl - Championnat régional 2021					
No	Date	Heure	Visiteur	Receveur	Endroit
DF 1	24 oct	13h	4 ^e rang	1 ^{er} rang	André-Grasset
DF 2	24 oct	15h	3 ^e rang	2 ^e rang	André-Grasset
Finale	30 oct	13h	Gagnants DF	Gagnants DF	Sainte-Anne

Section Lan-Montérégie - Championnat régional 2021					
No	Date	Heure	Visiteur	Receveur	Endroit
Finale	7 nov	ADT	2 ^e rang	1 ^{er} rang	Domicile du 1 ^{er} rang

ARTICLE 8 CLASSEMENT DES ÉQUIPES

Les points suivants seront inscrits au classement :

Victoire : 2 points ;
Partie nulle : 1 point ;
Défaite : 0 point.

ARTICLE 9 RÉCOMPENSES (Modifié 08-21)

9.1 Ligue féminine

9.1.1 L'équipe terminant en première position de sa section à la fin de la saison régulière se verra remettre une (1) bannière de championnes de section

9.1.2 Dans chaque sections, l'équipe championne des éliminatoires recevra une bannière de championnes régionales ainsi que des médailles d'or, l'équipe finaliste des éliminatoires recevra des médailles d'argent.

9.2 Ligue masculine

9.2.1 L'équipe terminant en première position de sa section à la fin de la saison régulière se verra remettre une (1) bannière de champions de saison régulière.

9.2.2 L'équipe championne des éliminatoires de sa section recevra une (1) bannière de champions régionaux ainsi que des médailles d'or. L'équipe finaliste des éliminatoires de sa section recevra des médailles d'argent.

ARTICLE 10 CLASSEMENT DE L'ÉTHIQUE SPORTIVE (Modifié 08-21)

À la fin de la saison, les entraîneurs devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Un gagnant sera couronné et recevra une (1) bannière.

En féminin, il n'y aura pas de bannière d'éthique sportive pour la section Mauricie-CQ.

ARTICLE 11 POLITIQUE DE PREMIERS SOINS

À chaque rencontre, il doit y avoir un (1) thérapeute sportif (ou stagiaire) présent et prêt à intervenir trente (30) minutes avant le début du match.

Si un collège est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collèges, avant le début de la saison.

ARTICLE 12 PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DU RANG DES ÉQUIPES POUR LA SAISON SUIVANTE

12.1 La promotion-relégation d'équipes s'applique en se basant sur le classement suite à la saison régulière : on procédera à une permutation d'une ou plusieurs équipes selon les positions finales dans chaque section. Le nombre d'équipes impliquées dans la permutation devra être établi par chaque comité de ligue.

12.2 **(Modifié 08-21)** Exceptionnellement, suite à la saison 2021-2022, le processus d'établissement des rangs pour la saison 2022-2023 se basera sur le classement final suite à la saison régulière 2019-2020. Le nombre d'équipes impliquées dans le processus sera :

- Le dernier rang de la section A avec l'équipe de la section B qui présente la meilleure fiche au classement de la saison régulière.

- Les deux (2) derniers rangs de la section B avec les deux (2) équipes de la section C qui présentent les meilleures fiches au classement de la saison régulière.

S'il y a égalité entre les équipes qui présentent la meilleure ou la pire fiche, le bris d'égalité se fera selon les critères suivants (dans l'ordre) :

- 1- Le résultat du match entre les équipes en cause ;
- 2- L'équipe qui a le plus grand (haut) quotient entre les points pour et les points contre dans l'ensemble des matchs de la saison régulière.

12.3 Ce processus ne s'applique pas en flag football collégial masculin puisqu'il y a une seule section dans la ligue.

ARTICLE 13 PARTIE DES ÉTOILES

Les équipes de la ligue masculine et féminine choisiront les meilleurs athlètes de leur ligue. Aucune partie des étoiles ne sera disputée. Les modalités de sélection se retrouvent dans le document PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉTOILES, qui est disponible sur la page web de la ligue (www.rseq.ca).

ARTICLE 14 BRIS D'ÉGALITÉ

Le bris d'égalité en flag football se fera selon les critères suivants (dans l'ordre) :

- 1- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de victoires au calendrier régulier ;
- 2- L'équipe qui a le plus grand nombre de victoires entre les équipes en cause ;
- 3- L'équipe qui a le plus grand nombre de victoires de demies entre les équipes en cause ;
- 4- L'équipe qui a le plus grand (haut) quotient entre les points pour et les points contre dans les matchs impliquant les équipes en cause ;
- 5- L'équipe qui a le plus petit total des points contre pour l'ensemble de la saison ;
- 6- L'équipe qui a le plus grand (haut) quotient entre les points pour et les points contre dans l'ensemble des matchs de la saison régulière.

ARTICLE 15 VÉRIFICATION DES ALIGNEMENTS

Avant le début de la partie, les deux (2) entraîneurs devront signer la feuille de match. À ce moment, ils devront aussi vérifier l'alignement de l'équipe adverse et valider si le nombre d'athlètes inscrits sur la feuille de match correspond au nombre d'athlètes présents sur le terrain.

Seuls les athlètes présents devront être inscrits sur la feuille de match. Un athlète qui arrive en retard devra être inscrit sur la feuille de match uniquement à son arrivée.

ARTICLE 16 ADMISSIBILITÉ

16.1 Ligue féminine (Modifié 08-21)

Équipes provenant de la conférence Sud-Ouest :
Chaque équipe pourra inscrire un maximum de trois (3) étudiantes nées entre 1996 et 1998.

Équipes provenant de la conférence Nord-Est :
Il n'y a aucune limite d'âge.

16.2 Ligue masculine

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de trois (3) étudiants nés entre 1996 et 1998.

ARTICLE 17 CRÉDITS D'ORGANISATION (Modifié 08-21)

Un crédit d'organisation sera octroyé aux collèges organisateurs de tournois de la ligue (trois (3) parties ou plus) :

- 30 \$ par partie pour les frais de thérapeute sportif
- 20 \$ par partie pour les frais de marqueur

Modification des règlements

Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié ex :(adopté en 06-18)

Modification des règlements en cours de saison

Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison